

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE du lundi 16 février 2009 à 20h15**

#### **Présents**

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Bernard GRUSON, Jean de HALLER, Christophe IMHOOS, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, Nicolas TERRIER, **Jean-Philippe de TOLEDO (président)**, Gilonne VERMEIL et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
M. Emmanuel FOËX, adjoint  
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

#### **Excusés**

Conseil municipal : Mme et M. Michèle STALDER et Lorin VOUTAT.

\* \* \*

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2008**

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2. Communications du Maire et des Adjoints**

- Mme le Maire : nous avons reçu un courrier du Conseil d'Etat concernant la mise à disposition de moyens communaux pour accueillir des requérants d'asile. Ils seraient logés dans les abris de la protection civile. C'est le dernier endroit où l'on aimerait les héberger, mais toutes les communes manquent de logements. Le comité de l'ACG a reçu cette demande officielle du directeur de l'Hospice Général ; je vous la transmets à titre informatif.
- M. David HILER a donné son point de vue à l'ACG sur la situation économique régionale et locale. Des conséquences sont à attendre pour cette année et les suivantes dans la

substance fiscale du canton et donc des communes. Avec un chômage croissant, les revenus vont diminuer. Pour les comptes 2008, il n'y a encore rien d'alarmant grâce aux correctifs des années précédentes. Pour l'avenir, la situation est encore floue et, courant 2009, M. HILER nous donnera davantage de précisions. 2009 sera vraisemblablement la pire année ; 2010 pourrait voir une croissance normale, mais les effets positifs seront compensés par l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques, qui a pour but de rétablir une équité entre les contribuables vivant seuls et les familles monoparentales. M. HILER a estimé à 220 mio de francs la diminution des recettes. La nouvelle péréquation intercommunale va également déployer ses effets. Il incite les communes à suivre et à élaborer leur budget de fonctionnement avec prudence et à investir au maximum. La démarche de M. HILER a été très bien perçue au sein de l'ACG.

### 3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

#### *Comptes-rendus des commissions*

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

#### *a) Bâtiments, feu et sécurité*

*(Rapporteur : M. MULLER)*

La commission s'est réunie le 15 décembre 2008.

- M. DESPLAND : je vous informe en préambule que, depuis la séance de la commission, la CMNS a rendu sa décision concernant la maison Bianchi et que nous ne pouvons pas la démolir.
- M. MULLER :
  - Dans le cadre du budget 2009 de la Compagnie des sapeurs-pompiers, la commission a auditionné son capitaine, afin d'obtenir des précisions sur le projet de remplacement de la cellule arrière du camion Mercedes 410. La commission a accepté à l'unanimité le principe du remplacement de ce véhicule par un camion neuf, équipé aux normes 06. Le commandant de la compagnie est chargé de recueillir plusieurs devis.
  - Plusieurs propositions ont été formulées concernant la Maison Bianchi, dont celle qui ressort du courrier adressé à la commune par M. Sébastien ERBEIA, qui souhaite y développer un concept hôtelier lié au restaurant du Cheval-Blanc.
  - Le projet de rénovation des locaux administratifs de la mairie suit son cours. Des devis revus à la baisse seront remis à la mairie, laquelle étudiera la proposition de M. Th. PRADERVAND de délocaliser provisoirement les bureaux dans des conteneurs, le temps des travaux.
- Mme CHRISTE : qu'allons-nous faire de la maison Bianchi ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : l'autorisation de démolir nous ayant été refusée, nous sommes en train d'approfondir l'idée d'y aménager une résidence pour étudiants. 14 chambres individuelles pourraient être créées. Chaque étage comprendrait quatre chambres et une à deux salles de bain. Le hangar servirait à réaliser une cuisine, un salon, une salle à manger et, à l'étage, une galerie servant de pièce d'étude/bibliothèque. Les exigences phoniques et énergétiques sont nettement moins élevées pour des chambres d'étudiants que pour des appartements privés. Les pièces auraient des dimensions tout à fait acceptables.

Cette solution présenterait l'avantage que nous pourrions maintenir l'extérieur comme il se présente actuellement. Nous réduirions les coûts en affectant le hangar à une utilisation collective. Il n'y aurait pas besoin de créer des places de parking. Cela revitaliserait le centre du village et constituerait un projet social de la commune. Nous n'en sommes qu'au stade de l'étude préliminaire, mais cette idée nous séduit, car cela nous permettrait de maintenir les travées du bâtiment en l'état. L'autorisation de construire que nous avons obtenue resterait valable, étant donné que la disposition des pièces ne changerait pas. Il nous suffirait de déposer une demande complémentaire pour les quelques modifications que nous apporterions au projet initial. Le projet n'est pas encore chiffré. Nous souhaitons poursuivre son étude en commission.

- M. de HALLER : avez-vous étudié la question de la gestion de la maison ? Il faudrait quasiment avoir une conciergerie sur place.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous pensons en confier la gestion à une régie ou à l'Université.
- Mme le Maire : cette idée nous a paru bonne car sociale, en faveur de la jeunesse, et aussi parce que l'enveloppe de la maison pourrait être maintenue.
- M. IMHOOS : en terme de mobilité, il y a des bus, mais on est loin de l'Université.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : L'Université n'est qu'à un quart d'heure à vélo et l'école de Lullier n'est pas loin.
- Mme le Maire : un certain nombre d'étudiants non vandœuvriens habitent à Vandœuvres, car ils n'ont pas trouvé de logements plus proches du centre ville. M. BONNET fait partie du jury chargé de l'agrandissement de la Cité Bleue, ce qui lui est utile dans le cadre de ce nouveau projet pour la maison Bianchi.
- Mme CHRISTE : sommes-nous sûrs que les chambres seront louées ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : ce type de logements est très prisé à l'étranger et on en trouve peu à Genève. Il y a une forte demande. Êtes-vous d'accord que nous allions de l'avant avec ce projet.
- Mme de LISLE-SARASIN : je trouve l'idée très bonne.
- M. BENOIT : je suis pour. Mes enfants ont fait toutes leurs études en habitant à Vandœuvres, cela fonctionne bien.
- M. E. PRADERVAND : je suis favorable sur le principe, mais j'espère que cela ne nous coûtera pas trop cher. Les revenus seront moindres qu'avec des appartements et créer des lieux communs est assez onéreux. Je propose de renvoyer le projet en commission.
- M. RINALDI, M. IMHOOS et M. Th. PRADERVAND sont également favorables au renvoi en commission.
- Mme VERMEIL : je suis favorable à ce projet, mais il faut étudier les questions de coût. La maison est très bien située, au centre du village et l'idée de réaliser un projet social est bonne.
- M. de HALLER : approfondissons cette étude en veillant aux questions budgétaires et à la façon de gérer la maison. Renseignons-nous sur la façon dont fonctionnent les maisons d'étudiants.
- M. MULLER : l'idée est bonne. Poursuivons l'étude en commission.
- Mme de WITT : cela peut marcher si la maison est bien gérée, mais ce ne sera pas le cas si elle est ouverte et sans contrôle.
- Mme CHRISTE : je partage les avis de M. de HALLER et de Mme de WITT. Attention aux nuisances, elles s'ajouteront à celles du restaurant voisin.
- M. DESPLAND : nous allons nous pencher en commission sur la gestion de la maison et sur le coût financier du projet.

- M. GRUSON : l'idée est bonne. Concernant la gestion, des associations s'en occuperaient mieux que nous.
- M. TERRIER : je suis absolument favorable à ce projet. L'idée est séduisante, réfléchissons à la façon de la réaliser. Il ne faut pas avoir peur de la jeunesse. Renseignons-nous sur le fonctionnement d'autres maisons de ce type.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : j'en ai vues à Zurich et à Berlin.
- M. le président : je vous mets en garde contre les fausses bonnes idées. Vérifions sérieusement combien cela va nous coûter. Je m'inquiète de savoir combien nous allons englober dans ce bâtiment pour aller dans le sens que vous proposez.
- M. DESPLAND : la commission va chiffrer le coût de ce projet. L'idée était d'avoir votre avis de principe avant de demander un chiffrage.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### ***b) Routes et mobilité***

*(Rapporteur : M. GRUSON)*

La commission s'est réunie le 12 janvier 2009.

- M. GRUSON : La commission a repris le dossier de la zone 30 km/h secteur Cocuaz, après que nous ayons rencontré des représentants des riverains qui s'opposaient au projet. La commission nous a mandatés pour les rencontrer une nouvelle fois après la séance, afin d'avancer dans ce projet de façon consensuelle. Ces deux rencontres nous ont permis de trouver un terrain d'entente. Nous avons allégé le mobilier urbain initialement prévu, afin de conserver un aspect champêtre, et avons supprimé des places de stationnement au chemin de la Troupe, car des riverains craignaient que des hordes de frontaliers viennent s'y parquer. Nous avons retenu l'idée de mettre le chemin du Pré-Moineau en sens unique, en vérifiant pendant une période l'évolution du nombre de véhicules sur le bas du chemin de la Cocuaz. Leurs représentants vont consulter les riverains prochainement, afin d'obtenir leur approbation et, le cas échéant, ils retireront leurs oppositions.
- M. GRUSON : la commission a également discuté des travaux au chemin de Tattes-Fontaine et au chemin de la Seymaz, ainsi que du projet de modération du trafic à la route de Meinier.
- Mme le Maire : j'ai une petite précision à apporter concernant la route de Meinier. L'exécutif devait prendre contact avec le Service des routes cantonales concernant le refus des TPG d'accepter un seuil de ralentissement côté Meinier du kit école. Notre lettre a eu un effet positif : comme il n'y a que deux bus par jour, nous avons reçu l'autorisation de prévoir un coussin berlinois. Êtes-vous d'accord que je donne mon aval au Service des routes cantonales pour qu'il dépose la demande d'autorisation de construire ? Le kit école sera refait, le trottoir côté Voirons sera élargi sur un petit tronçon, ce qui nécessite de condamner celui d'en face sur la même distance.
- Mme VERMEIL : le coussin berlinois sera-t-il aussi abrupt que ceux du chemin de la Messin ?
- Mme le Maire : non, sur une route cantonale, ils ne le sont pas autant. Depuis que nous étudions des projets sur cette route avec le Service des routes cantonales, nous n'avons pas trouvé de solution permettant de se rendre à pied à l'école de façon entièrement sécurisée. Nous n'avons pas obtenu l'autorisation de passer par des propriétés privées et aucune solution satisfaisante n'a été trouvée concernant le cheminement sur la route de Meinier, entre le giratoire du centre du village et la route de Pressy.

- Vote sur le principe de ce projet : 13 voix favorables, aucune voix défavorable et une abstention.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### c) *Culture et manifestations*

(Rapporteur : Mme de WITT)

La commission s'est réunie le 20 janvier 2009.

- Mme de WITT :
  - La commission a reçu le directeur des **Maisons Mainou**, M. Philippe LÜSCHER, qui est metteur en scène, comédien et auteur de théâtre. Il a dirigé les théâtres du Grütli et de l'Orangerie.
  - M. LÜSCHER a remis aux membres de la commission un dossier relatif au projet artistique 2009 des Maisons Mainou, qui rappelle la mission et les buts de la Fondation. Le but de sa visite était de demander à la commune de reprendre les subventions qu'elle accordait à la Fondation dans le passé.
  - Il a été engagé pour redynamiser les Maisons Mainou. Entre-temps, elles ont été vidées de leur contenu et sont proposées à la location. Les projets que la Fondation étudie sont des projets extérieurs : soit une résidence au Château de Lavigny en partenariat avec la Fondation Heinrich Maria et Jane Ledig-Rowohlt pour trois semaines à mi-septembre 2009, soit un stage aux Mayens-de-Sion en partenariat avec l'Association de la Pitrierie pour 15 jours en juillet 2009, soit un séminaire en partenariat avec La Julienne, à Planles-Ouates, pour deux week-ends en juin 2009.
  - M. LÜSCHER demande un budget minimaliste, mais c'est une question de principe qui fait repartir toutes les dotations de la commune.
  - Nous avons la chance qu'avant de mourir, la fondatrice ait enregistré une émission à la TSR. J'ai demandé que la commission entende la cassette de cette émission avant de se positionner sur ces demandes de subventions venant de personnes qui sont plus ou moins les mêmes que par le passé, qui n'ont pas forcément bien géré la Fondation et qu'il n'est pas dit qu'elles allaient bien la gérer à l'avenir. Au surplus, ces personnes ont dispersé les biens mobiliers de la fondatrice et sont allées à peu près contre tous ses désirs.
  - La commission va donc se réunir à nouveau pour visionner cette cassette, puis elle se prononcera sur ces demandes de subventions.
  - **Orchestre pour la Fête du 1er Août** : la commission a retenu la proposition de Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la formation Swingins-Partners, composée de 4 musiciens.
  - **Aînés** : M. DESPLAND a proposé de passer en boucle, à l'occasion du repas des aînés, les photographies faites lors des différentes sorties ou manifestations. La sortie de printemps aura **lieux** aux Aigles du Léman, à Sciez, et des discussions sont en cours, pour la sortie d'automne, avec le Palais Mascotte.
  - **Demandes de subventions** : les demandes suivantes sont retenues :
    - Festival Amadeus : Fr. 3.000.-
    - Festival « Le Monniatti 2009 » Fr. 2.000.-
    - Les Chœurs de la Cathédrale St-Pierre (Mme Florence Kraft, ancienne organiste à Vandœuvres) : Fr. 2.000.-
    - CD de Pierre Lautomne (Nicolas Varidel) : Fr. 1.500.-

- Dans le cadre des recherches pour le spectacle 2010, les propositions reçues pour des spectacles avec des chevaux n'ont pas pu être retenues. D'autres recherches vont être faites, notamment dans le domaine des arts du cirque, 2010 étant l'année du cirque.
  - La commission se réunira demain 17 février. Les membres de la Fondation Johnny Aubert-Tournier n'étant pas disponibles à cette date, la commission les recevra le 17 mars.
  - M. GRUSON : Mme de WITT confirme-t-elle, comme cela figure dans le procès-verbal de commission, qu'elle démissionnera du Conseil municipal si le projet de la fondation est cautionné par la commune ?
  - Mme de WITT : si, après avoir visionné cette cassette, et sachant les difficultés financières qui s'annoncent, vous maintenez votre désir de financer la Fondation, je serai tellement loin de vous moralement que l'honnêteté voudra que je vous dise que je n'aurai plus rien à faire dans votre groupe car je m'y sentirai mal, dans la mesure où vous aurez trahi quelque chose. Je me sentirai complètement décalée, avec le sentiment que nous n'avons pas les mêmes valeurs. Alors pourquoi resterai-je ? Ce que la fondatrice a voulu réaliser a été saccagé. À deux reprises, des projets qui collaient entièrement à ce qu'elle voulait ont été proposés et n'ont pas été acceptés. Les contribuables que nous représentons ont le droit qu'on ne déchire pas leur argent. Si je démissionne, je ne dis pas que je ne reviendrai pas par une autre porte. Vous me trouverez en face de vous. Je pourrai faire savoir que je ne suis pas d'accord et, par la suite, proposer des alternatives à ce que je considérerais comme une utilisation abusive des finances communales.
  - M. RINALDI : je trouve dommage que M. GRUSON ait posé cette question, car Mme de WITT avait été objective dans son exposé. Elle a ensuite donné son avis personnel, dénué de toute objectivité et sur lequel elle devrait s'abstenir. L'audition nous a permis de connaître le directeur, qui nous a présenté le programme de la Fondation, puis nous avons voulu rencontrer le comité pour répondre à des questions qui ont été posées sur la gestion de la Fondation. Cette nouvelle audition nous permettra de nous prononcer sur un éventuel soutien de la commune à la Fondation. J'aimerais que Mme de WITT s'en tienne à sa présentation objective du dossier et ne s'exprime pas au nom de la fondatrice.
  - M. TERRIER : on nous parle depuis longtemps de la volonté de la fondatrice. La Fondation a un projet. Examinons ce qu'elle propose. Quelles sont les alternatives ? Cela me paraît étrange de démissionner si la commission va dans le sens de ce que propose la Fondation. Il y a une motivation qui m'échappe.
  - M. de HALLER : le projet de la Fondation a-t-il encore un lien avec Vandœuvres ?
  - M. RINALDI : oui, la situation actuelle est approuvée par le Conseil d'Etat et par la Surveillance des fondations. La Fondation a un programme pour remettre en route les activités des Maisons Mainou, en commençant, pendant une première année, par des activités se situant à l'extérieur des Maisons. Dans une année, elle va récupérer une partie des bâtiments qui ne sera pas louée, ce qui permettra à la Fondation de développer une activité sur place. Nous auditionnons le comité le 17 mars, afin d'obtenir des informations supplémentaires et des garanties.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### ***d) Administrative, financière et juridique***

*(Rapporteur : M. GRUSON)*

La commission s'est réunie le 27 janvier 2009.

- M. GRUSON : la commission a traité du projet de règlement des indemnités et jetons de présence du Conseil municipal et des responsables des bureaux de vote de la commune. Elle a réalisé, après avoir entendu la procès-verbaliste, qu'il existe déjà des jetons de présence pour les responsables des bureaux de vote. Le principe est que les conseillers touchent des jetons de présence s'ils sont présents aux séances et que les dépenses relatives à d'éventuels voyage du conseil soient inscrites au budget. Le règlement sera soumis à l'approbation du conseil lors d'une prochaine séance.
- M. TERRIER : nous devons revoir les montants prévus en commission et effectuer une prévision budgétaire, avant de le soumettre au conseil.
- M. GRUSON : la commission a ensuite traité du projet de révision du statut du personnel de la commune, préparé par l'exécutif en collaboration avec M<sup>e</sup> Pierre Martin-Achard. La commune étant une corporation de droit public, il s'agit d'un statut de droit public.
- Le conseil demande qu'un comparatif des ancienne et nouvelle versions du statut soit envoyé aux membres de la commission.
- M. GRUSON : la commission a terminé ses travaux par un bref exposé de M. RINALDI sur les normes SIA.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### ***e) Aménagement du territoire et urbanisme***

*(Rapporteur : M. MULLER)*

La commission s'est réunie le 3 février 2009.

- M. MULLER :
  - La séance était élargie à l'ensemble du conseil, mais un seul membre externe à la commission était présent. C'est dommage pour un projet de cette importance.
  - M. Charles PICTET, architecte, a présenté le projet de construction d'immeubles à la route de Meinier, à l'emplacement des tennis et du terrain vert. Ce projet est issu du plan directeur communal.
  - Le projet comprend la réalisation de 30 logements, un parking couvert de 170 places environ, une esplanade publique et des jeux, une rationalisation des circulations piétonne et routière, un centre de récupération et de tri, une amélioration des installations des services de la voirie et du feu et la replantation d'arbres.
  - Il s'agit d'une étude foncière en vue du déclassement du terrain. Le projet a été présenté dans ses grandes lignes sur une portion de terrain appartenant à la commune et située en zone de verdure. Une variante permettrait à la commune d'acquérir 1'687 m<sup>2</sup> de terrain qui appartiennent à la famille BOREL. Les surfaces diffèrent donc selon l'une ou l'autre variante.
  - Le projet principal comprend un bâtiment rectiligne avec des passages en plein air qui traversent le bâtiment. Un parking en surface est prévu, avec une circulation autour des places, ainsi que deux rampes qui permettent d'accéder aux étages inférieurs. La deuxième variante permettrait une densité plus élevée, qui pourrait atteindre 0,8, avec une surface de plancher de plus de 5'500 m<sup>2</sup>.
  - M. PICTET a évoqué la possibilité, totalement indépendante du projet, de prévoir le désassujettissement d'une partie du terrain situé autour de la maison de M. et Mme BOREL et en face du terrain communal, ce qui supprimerait le droit de préemption des agriculteurs sur ce terrain et permettrait, en échange du soutien apporté par la commune à M. et Mme BOREL, permettrait d'accorder un droit de préemption à la commune.

- La procédure envisagée comprend la demande de renseignement, les préavis techniques des services du DCTI et du DT, le vote d'une résolution par le conseil municipal, un avant-projet de loi, le vote d'une délibération par le conseil municipal et le projet de loi à soumettre au Grand Conseil. Durée prévue : deux ans. Puis organisation d'un concours d'architecture pour le projet final.
  - Questions et remarques : plusieurs points ont été soulevés, dont le principal est le nombre de places de parking à prévoir.
  - Une nouvelle séance de commission est prévue pour en débattre.
  - Informations de Mme le Maire : le projet d'aménagement de la place de Vandœuvres n'a pas subi d'oppositions et les travaux vont débiter sous peu.
  - Un projet d'immeubles est à l'étude sur les parcelles de la commune de Chêne-Bougeries situées entre les chemins Jean-Jacques Rigaud et des Buclines, qui appartiennent à la commune et à M. GROSJEAN. L'accès aux voitures se fera exclusivement sur le chemin Jean-Jacques Rigaud. Seuls des accès piétonniers seront créés sur celui des Buclines. Un collecteur unitaire de notre commune passe au milieu de l'une des deux parcelles. Nous devons le déplacer et devons donc réaliser le séparatif manquant des Buclines avant ces travaux.
  - Des questions ont été posées concernant le mobilier prévu sur la place de Vandœuvres et Mme le Maire a indiqué que deux assistantes des Arts décoratifs avaient été mandatées pour proposer à la commune un rappel des fouilles archéologiques, notamment à l'intérieur du bassin.
  - Mme le Maire : l'exécutif m'a chargée de vous transmettre que nous avons été totalement désabusés par le fait que seuls cinq conseillers, dont quatre membres de la commission, ont assisté à cette séance élargie. Il s'agit pourtant d'un projet important de la commune. Nous étions par ailleurs gênés par rapport au mandataire, qui avait soigneusement préparé sa présentation. La séance avait été annoncée longtemps à l'avance. Nous nous donnons de la peine pour vous informer de nos activités et jouer la transparence et nous n'obtenons pas une participation active et intéressée de votre part. Nous attendons de vous que vous preniez vos responsabilités vis-à-vis de ceux qui vous ont élus.
  - M. RINALDI : j'encourage les membres de la commission à assister à la prochaine séance, car nous allons pour une fois discuter d'un programme, soit le contenu du projet, le nombre de places de parking, la densité et le type de logements, etc. Cela permettrait d'éviter que le débat se déroule en plénière.
  - Mme le Maire : nous avons prévu de réunir la commission le 24 février prochain, mais cela ne nous laisserait pas le temps de réunir toutes les informations qui nous ont été demandées. Nous vous proposerons de nouvelles dates.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### **4. Projets de délibérations**

- RAS

#### **5. Propositions du Maire et des Adjoints**

- RAS



## **6. Propositions individuelles et questions**

- Mme CHRISTE : M. VOUTAT, qui est actuellement à l'étranger, voudrait que la commission Communication se réunisse prochainement afin de visionner le DVD de Pascal BAUMGARTNER, en vue de la réalisation de son film d'interview de personnalités de la commune.
- M. FOËX : le DVD est à votre disposition depuis le mois de décembre. Presque personne n'est venu le voir. Je regrette que vous ne preniez que maintenant la décision de visionner ces films. Le réalisateur a été choisi.
- Des dates seront proposées pour des séances des commissions Administrative, Aide sociale, Aménagement, Bâtiments et Communication.

## **7. Date de la prochaine séance**

**séance n° 13 : lundi 30 mars 2009 à 20 h 15**

La séance publique est levée à 21h45.

La Secrétaire du Conseil municipal

**Michèle STALDER**

Le Président du Conseil municipal

**Jean-Philippe de TOLEDO**